



Revue de Presse

2020-2021

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

ZONE D'ACTIVITÉ ACTIPÔLE

AIDES, COMMERCE

IMPÔTS

RÉSIDENCE LA FONDERIE

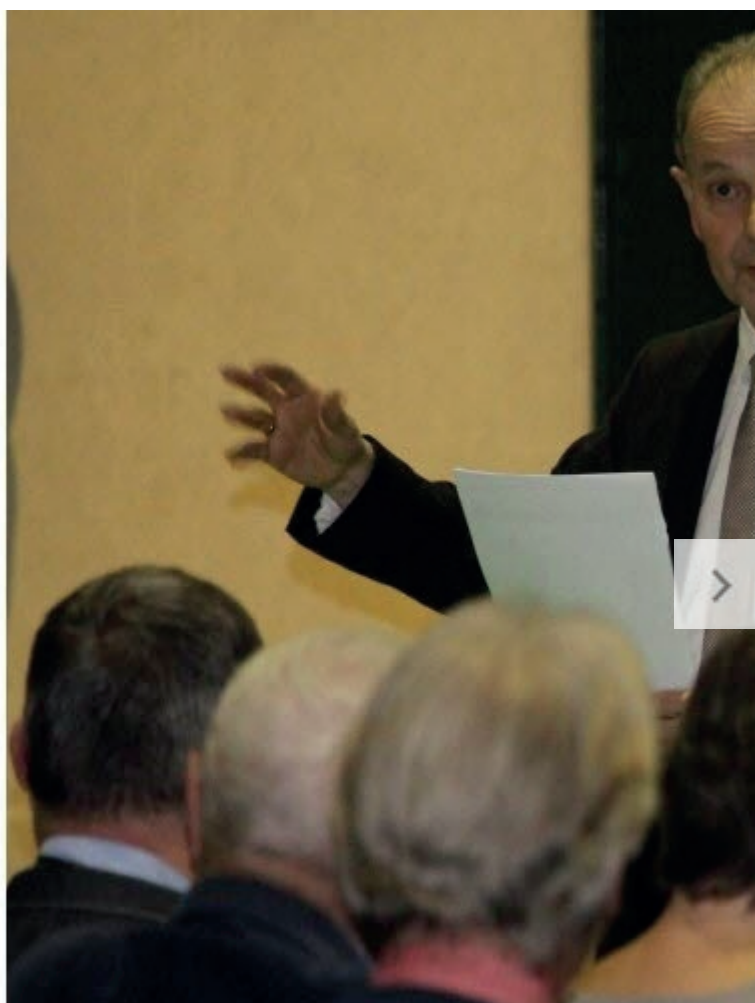
MAISON DE SANTÉ

Côte-d'Or - Vœux

Châtillon-sur-Seine : le développement de l'Actipôle et du centre-ville vont se poursuivre

Lundi soir, devant 495 personnes, Hubert Brigand, maire de Châtillon-sur-Seine, a présenté ses vœux et évoqué les projets de la Ville. Ce fut l'occasion de balayer l'actualité de la commune.

Par **Le Bien Public** - 07 janv. 2020 à 19:00 | mis à jour le 08 janv. 2020 à 07:28 - Temps de lecture : 4 min



La cérémonie des vœux du maire de Châtillon-sur-Seine a été l'occasion de faire le point sur les chantiers en cours et d'annoncer ceux à venir dans la zone d'activité et en centre-ville.

L'Actipôle

Sur la zone économique de Châtillon-sur-Seine, située route de Troyes, « en douze ou treize ans, on a construit sur une trentaine d'hectares. 350 salariés travaillent sur la zone aujourd'hui », a fait savoir le premier édile. En plus d'entreprises locales, des enseignes nationales s'y installent, la dernière en date étant *Action*. D'année en année, l'Actipôle s'agrandit petit à petit. Et cette expansion n'est pas près de s'arrêter, au regard des travaux en cours ou à venir.

Des travaux de terrassement sont actuellement réalisés à côté de l'assureur Gan, à proximité du bâtiment de la Chambre d'agriculture. « C'est un boucher-charcutier qui est déjà installé sur le territoire qui cherchait quelque chose de plus grand qui va y installer son laboratoire et son magasin », a expliqué le maire. En effet, c'est la boucherie porcine Charles, basée à Thoirs, qui fait de la vente directe, qui souhaite s'y développer.

Autre agrandissement à venir : à côté du magasin Sport 2000, où un nouveau bâtiment devrait être construit en 2020. En effet, Jean-Charles Gillet, directeur de l'entreprise André Boureau (travaux publics, terrassement, réalisation de voirie, etc.), a pris la parole lors des vœux du maire pour expliquer qu'il souhaitait s'implanter à Châtillon-sur-Seine. « Actuellement, on emploie 45 personnes sur trois départements : Haute-Marne, Côte-d'Or et Aube. [...] On loue un bâtiment à Autricourt (Châtillonnais) qui n'est plus adapté aujourd'hui ; on n'a plus assez de place. Et on aurait besoin de plus de visibilité. »

Le centre-ville

« permettre aux commerçants d'avoir des financements pour faire des travaux dans leur magasin ; aujourd'hui, on a déjà accordé pour 100 000 euros d'aides », s'est félicité le maire. La Ville de Châtillon-sur-Seine va également maintenir [l'aide qu'elle a lancée pour aider les particuliers à financer des travaux de rénovation dans des logements destinés à la location](#). « C'est pour faire en sorte qu'un certain nombre de logements soient rénovés car il y a une demande pour habiter en centre-ville. »

Mais la municipalité a décidé d'aller encore plus loin pour rendre le centre-ville davantage attractif en achetant « un local commercial, à côté du cinéma, avec pour objectif de permettre à des futurs commerçants de se lancer, de leur mettre le pied à l'étrier, en leur mettant à disposition ce commerce contre un loyer modeste, sur une période définie ».

Enfin, la Ville va poursuivre sa réflexion sur la réorganisation du centre-ville. « Cela vise à le relooker, le rendre plus attractif, avec le réaménagement des passages piétons, de la vidéosurveillance,... ». Faire de la place de la Ville-du-Puy un espace un peu plus paysager est aussi dans les cartons. « En tout, c'est un dossier estimé à un million d'euros. »



Fonderie, médiathèque... les autres chantiers qui vont avancer

Hubert Brigand a profité de l'exercice que représente la cérémonie des vœux pour aborder les chantiers en cours et dossiers à l'étude, parmi ceux-ci, on retiendra les suivants.

Actuellement, le plus gros chantier de la ville est celui de la construction d'une médiathèque à la place de l'ancien magasin Marmont dont la **démolition est en passe d'être terminée**. « C'est un dossier lourd, un dossier d'un peu plus de 3 millions d'euros », a commenté le premier édile. « Le chantier va durer encore toute l'année 2020. Le bâtiment va sortir de terre tout doucement. On va poser la première pierre vers le 1er février », a annoncé Hubert Brigand.

Ça va bouger à la fonderie

« On a pu acheter la fonderie dans des conditions financières intéressantes », a rappelé le maire de Châtillon-sur-Seine. « En 2019, on a passé notre temps à obtenir les autorisations pour raser l'ensemble », a-t-il expliqué avant d'indiquer : « En mars, les travaux - assez conséquents et assez coûteux - de la démolition pourront commencer. Ils sont estimés à 700 000 euros ». Cette démolition devrait durer huit mois.

L'eau potable en période de sécheresse

« Le problème de l'eau potable revient sur le tapis. Dans Châtillon, on est un peu ric-rac au niveau de la quantité certaines années », a souligné Hubert Brigand.

La Ville de Châtillon-sur-Seine va ainsi collaborer avec la commune de Sainte-Colombe-sur-Seine, avec qui elle a trouvé « un terrain d'entente, car il y a une source en abondance qui permet aujourd'hui d'alimenter Sainte-Colombe-sur-Seine et qui demain pourra venir en secours à Châtillon-sur-Seine.

Ce dossier va démarre au printemps », a exposé le maire.

Châtillon-sur-Seine

Châtillon-sur-Seine-bassin



À LIRE AUSSI

Taboola Feed

Auvergne-rhone-alpes : Vos panneaux solaires payés par la région si vous êtes propriétaire

Électricité gratuite | Sponsorisé

CHÂTILLON-SUR-SEINE

Des transactions immobilières pour lancer des projets de la Ville



1 La Ville a acquis les anciens locaux du magasin Marché aux affaires. Elle souhaite y mettre des bureaux. Photo LBPJA, G.



2 Autre acquisition : un terrain de 1 570 m² appartenant auparavant à Aldi. Photo LBPJA, G.

Mercredi 29 septembre, lors du conseil municipal de Châtillon-sur-Seine, diverses opérations immobilières ont été votées. Derrière celles-ci se cache la volonté de mener divers projets. Explications.

Ce conseil est assez axé sur des transactions immobilières, qui ont pris une large part de la réunion. Un certain nombre d'opérations vont ainsi se débloquer », a commenté le maire, Hubert Brigand, lors du dernier conseil municipal. « La Ville maîtrise du foncier en centre-ville, car on en a toujours besoin. » Voici, en trois points, ce qu'il faut retenir de ces opérations immobilières.

1 Des bureaux à la place du Marché aux affaires

Les membres du conseil municipal se sont penchés sur le devenir des locaux de l'ancien magasin *Marché aux affaires*, situé dans le quartier du Carco. « Ces locaux, libres de toute occupation depuis quelque temps (le magasin a fermé il y a un peu moins de 2 ans, ndr), sont en vente », a précisé le premier adjoint, Roland Lemaire. « Il s'agit donc d'acquiescer ces locaux d'ac-

tivité d'une surface d'environ 1 104 m², sur un terrain de 3 591 m². Il est proposé de les acquiescer pour un montant de 100 000 €, frais d'acte et d'acquisition en sus à la charge de la commune », a poursuivi le premier adjoint, avant que cette proposition ne soit votée à l'unanimité.

« C'est une opportunité qui nous est offerte d'acheter cet ensemble immobilier. Donc on espère un devenir dans les temps qui viennent. On y travaille en conséquence », a indiqué le premier édile.

« Les propriétaires vendent à la suite d'un départ en retraite. Après d'âpres négociations, on l'achète 100 000 €, donc à un prix intéressant vu la superficie. On a voulu l'acquiescer car, régulièrement, on manque de locaux à destination de bureaux ; il y a sans arrêt des recherches à ce niveau-là donc il ne fallait pas louper cette opportunité », commente le maire après le conseil. « Notre objectif, c'est donc d'y mettre des bureaux. »

2 Un terrain acheté à Aldi

Les élus ont aussi voté l'acquisition d'une emprise de terrain jouxtant le magasin Aldi (dans



3 Enfin, la parcelle de terrain sur laquelle se trouve un vieux château d'eau, a été achetée par la Ville à SNCF. Photo LBPJA, G.

la zone économique de l'Actipôle) auprès de la société Aldi Immobilier. « Il s'agit d'un terrain de 1 570 m² sur une parcelle d'une superficie totale de 4 476 m² », a précisé Roland Lemaire. « Il est proposé de l'acquiescer pour la somme de 28 260 € hors taxes. » Cette proposition a été validée à l'unanimité.

« On a besoin de ces 1 570 m² car à on a sous le coude un dossier économique », a précisé le maire. « Aldi a un terrain plus grand que ce dont ils ont besoin et à côté on a déjà un terrain de 3 000 m². On a un projet économique qui est en train de mûrir

et qui nécessite un bâtiment de 3 000 m², donc notre terrain de 3 000 m² ne suffira pas. On a alors entamé des démarches avec le groupe Aldi il y a huit mois et, en septembre, on a eu la réponse du siège en Allemagne : ils sont d'accord pour nous vendre une partie de leur parcelle. On se retrouve ainsi avec un terrain de 4 570 m² au total. Maintenant, on est en état de marche pour avancer sur un projet économique, industriel porté par la Ville - car les investisseurs aiment bien quand il y a un partenariat avec la Ville », explique le maire après le conseil, sans en dévoiler davantage sur ce projet.

3 Du changement à prévoir sur le site de la gare

Enfin, le conseil municipal a voté l'acquisition, auprès de SNCF Immobilier, d'une parcelle située avenue de la Gare. « Il s'agit d'un terrain situé près de la gare, qui fait 874 m² et que nous achetons pour 19 800 €, frais d'acte et d'acquisition à notre charge », a fait savoir Roland Lemaire.

« Là aussi, c'est une opportunité qui nous est offerte », souligne le maire, Hubert Brigand. « Après près de dix ans de discussion avec la SNCF, on a souhaité maîtriser le foncier qui se trouve à côté du château d'eau désaffecté. Ce dernier avait une utilité ferroviaire (alimenter les locomotives à vapeur, ndr) et n'en a plus depuis les années 1970. L'idée, c'est de démolir le château d'eau et d'avoir une réflexion sur ce nouvel espace », fait savoir Hubert Brigand. « On souhaiterait réorganiser le stationnement à cet endroit-là qui n'est pas très attrayant. On va réfléchir à comment l'aménager. Il y a beaucoup de bus, de voitures qui y stationnent. On va tout réorganiser. »

Astrid GAYET

BRÈVES DU CONSEIL



La Ville investit pour se développer

Lors du Conseil Municipal du 22 septembre, les élus ont souhaité donner un élan à la Ville, qui ressent le besoin d'offrir des possibilités d'installations en nos murs pour de nouveaux arrivants.

- Achat d'une partie du terrain Aldi pour compléter une parcelle communale, en vue d'une implantation artisanale.
- Acquisition d'un bâtiment commercial au rond-point Francis Carco, avec objectif artisanal ou administratif.
- Vente d'une maison au 2 rue du Sonsois à un jeune Châtillonnais qui installe son activité au centre-ville.
- Achat d'un terrain constructible de 874 m² à la SNCF, pour réorganisation du quartier.
- Construction d'un immeuble « Résidence la Fonderie », appartements en vente par la Mairie.



ZONE D'ACTIVITÉ ACTIPÔLE - Parcelles viabilisées



ZONE D'ACTIVITÉ ACTIPÔLE - Bâtiments artisanaux

La Ville accueille une nouvelle entreprise

La première pierre a été posée sur la parcelle vendue à l'entreprise Boureau, qui a choisi Châtillon-sur-Seine pour augmenter sa visibilité.



Premier coup de pelle sur la parcelle de l'entreprise Boureau.

Bienvenue à l'entreprise Boureau

L'aménagement du site devrait être terminé pour la fin de l'année.

Spécialisée dans les travaux publics et l'exploitation de carrières depuis 1955, l'entreprise Boureau a choisi de s'installer sur l'Actipôle. Forte de 45 salariés, l'équipe de Châtillon-sur-Seine comptera 6 personnes.

UNE POSITION CENTRALE DANS NOTRE VILLE

Intervenant sur les départements de la Côte-d'Or, la Haute-Marne et l'Aube, l'entreprise Boureau explique que cette implantation va lui permettre

de gagner en visibilité par sa localisation, mais aussi de répondre à ses besoins en bureaux, atelier de maintenance et locaux adaptés pour ses salariés, hommes, femmes et personnes à mobilité réduite.

VIABILISATION DU SITE

Une extension des réseaux d'eau, électricité, téléphone et assainissement a été réalisée avenue Noël Navoizat afin de viabiliser la parcelle.



Implantation de commerces : la Ville revoit le loyer d'un local

Lors du dernier conseil municipal, les élus de Châtillon-sur-Seine ont voté la modification du loyer d'un local destiné à l'implantation de nouveaux commerces.

C'est sur la modification du loyer du local situé en plein centre-ville, 48 rue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny à Châtillon-sur-Seine, et destiné à l'installation de nouvelles activités dans la ville que se sont penchés les membres du conseil municipal, mardi

15 avril. « Il est proposé de réévaluer ce loyer à hauteur de 180 euros mensuels hors charges », a indiqué Didier Cailloux, l'adjoint en charge des travaux.

Cette proposition a été validée à l'unanimité par les membres du conseil municipal. Pour mémoire, c'est en novembre 2019 que la Ville de Châtillon-sur-Seine a voté la mise en place d'un « dispositif de mise à disposition de locaux pour l'ouverture de nouveaux commerces au centre-ville moyennant le versement d'un loyer mo-

déré sur une durée maximum de 18 mois ». En octobre 2020, ce loyer était de 100 € mensuels hors charges.

Ce dispositif a été mis en place dans l'optique de « vérifier la viabilité du commerce ainsi créé ». Et la Ville s'était ainsi portée acquéreur de locaux par la suite, afin de pouvoir concrétiser ce projet de mise à disposition de locaux pour l'implantation de nouveaux commerces. « On souhaite accompagner les porteurs de projet, aider au démarrage de commerces en



Le local en question est situé entre un salon de coiffure et le cinéma, rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny. Photo LBP/ASTRID GAYET

centre-ville », avait alors commenté le maire, Hubert Brigid. Notons qu'en décembre dernier, une vendeuse de produits de ma-

roquinerie s'y était installée quelques semaines, le temps des fêtes de fin d'année.

A. G.

Commerces : la Ville continue d'attribuer des aides

Lors du dernier conseil municipal de Châtillon-sur-Seine, plusieurs aides en direction de commerces du centre-ville ont été votées. De quoi les épauler dans le financement de leurs travaux. Explications.

« Dans le cadre d'un dispositif d'aides que nous avons adopté en décembre 2018 et qui complète un dispositif qui a été mis en place préalablement avec l'État dans le cadre du Fisco (Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce), pour aider à la modernisation des commerces de centre-ville, nous proposons d'accorder une aide à Jérôme Mariotte », a expliqué Roland Lemaire, premier adjoint, en charge des finances, lors du dernier conseil municipal.

Avec ce dispositif voté en décembre 2018, la municipalité souhaite « pouvoir aider des commerces qui ne se trouveraient pas dans le périmètre précis du Fisco à financer des travaux de modernisation (ou l'achat de matériel, ndlr) », a rappelé Roland Lemaire.

2 045 € pour la cordonnerie

Ainsi, nous vous proposons d'accorder une aide de 2 045 € au magasin de cordonnerie-coutellerie



Jérôme Mariotte a entièrement rénové sa vitrine. Photo LBP/ASTRID GAYET

de Jérôme Mariotte, pour des travaux de modernisation de la vitrine. Cette aide est calculée sur la base de 20 % du coût hors taxes des travaux, qui lui sont arrêtés à 10 225 €, a poursuivi le premier adjoint.

« Nous avons de la trésorerie et celle-ci nous permet d'investir mais aussi de déclencher des actions comme celle-ci », a, pour sa part, commenté le maire, Hubert Brigid. « Ces derniers temps, on a eu

un certain nombre d'actions financières à destination du centre-ville, avec un objectif : l'aider, car on y est très attachés. On a déjà aidé un certain nombre de commerces ; ça continue pour le moment. »

C'est à l'unanimité que cette aide a été accordée, de quoi donner du baume au cœur au commerçant. « Les travaux étaient nécessaires quoiqu'il arrive. Même sans cette aide, il fallait les faire », commente Jérôme Mariotte. « Les châssis qui

tenaient la grille étaient abîmés, les verres étaient brisés etc. À la place de la grille, on a installé un rideau intégré. Comme ce a changé toute la vitrine et la porte, on se rend compte que la boutique est mieux isolée. Il reste encore quelques travaux de peinture et la signalétique à effectuer », dit-il.

Durant cette réunion de conseil municipal, la même aide a été accordée à un hôtel-restaurant. « Il s'agit de la SARL Allamati, qui a

Une deuxième aide pour L'Étape

Lors de ce conseil municipal, une aide au ravalement de façade a également été attribuée à la SCI Perrot pour l'immeuble de l'hôtel-restaurant L'Étape. Pour mémoire, ce dispositif d'aide avait été voté en avril 2018. « On propose d'accorder une aide pour des travaux de ravalement de façade à hauteur de 15 % du coût hors taxes des travaux - estimés ici à 24 889,80 € - dans la limite de 3 000 €, donc une subvention de 3 000 € pour cette SCI », a précisé Roland Lemaire.

repris l'ancien hôtel-restaurant La Montagne, qui s'appelle maintenant L'Étape », a précisé Roland Lemaire. « Il est proposé d'accorder une aide de 9 000 € pour des travaux de modernisation intérieure. Cette aide est calculée sur la base de 20 % du coût hors taxes des travaux, ici arrêtés à 190 447,77 €. Mais comme notre intervention est plafonnée à 45 000 € hors taxes, il est proposé de verser 20 % du plafond, soit 9 000 €. »

A. G.

CHÂTILLON-SUR-SEINE

Aide au ravalement de façades : une subvention de presque 2 400 euros votée

Le 21 juin, lors du dernier conseil municipal avant la trêve estivale, les élus de la Ville de Châtillon-sur-Seine ont voté l'attribution d'une aide au ravalement de façades pour un immeuble situé au 48 rue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny. « C'était un dispositif d'aide au ravalement des façades des bâtiments privés que nous avions mis en place parallèlement au dispositif Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) à l'époque (en avril 2018, ndr), car la Ville était désireuse d'embellir ses rues », a expliqué Roland Lemaire, premier adjoint, en charge des finances. « Et là, il nous est proposé d'accorder une aide directe à Idimmo immobilier, dont le siège est à Bancy, pour un immeuble situé à Châtillon-sur-Seine, 48 rue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, pour des travaux de ravalement de fa-



Une aide à la rénovation de façades a été votée pour un immeuble situé rue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny. Photo (AP) A.G.

çade de cet immeuble, à hauteur de 15 % du coût hors taxes des travaux, estimés à 15 995,98 €, dans la limite de 3 000 €, soit ici une subvention de 2 399,40 €.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité. Notons que cette aide ne sera versée qu'après réalisation des tra-

vaut sur présentation des factures. « Cette aide financière pour la rénovation de façades, c'est un des volets de notre action en direction du centre-ville. On souhaite le conforter », a commenté le maire, Hubert Brigid.

A.G.

AIDES, COMMERCES

Le Bien Public - Samedi 7 août 2021

REVITALISATION ET EMBELLISSEMENT DE LA VILLE DE CHÂTILLON-SUR-SEINE LA MUNICIPALITÉ VOUS APPORTE SON SOUTIEN FINANCIER



**AIDES POUR LA RÉNOVATION DES IMMEUBLES
ET DES LOGEMENTS DU CENTRE-VILLE**



**AIDES À DESTINATION DES COMMERCES DE PROXIMITÉ
DU CENTRE-VILLE**



**AIDES À DESTINATION DES COMMERCES DE PROXIMITÉ
SITUÉS EN DEHORS DU CENTRE-VILLE**

HÔTEL DE VILLE - PLACE DE LA RÉSISTANCE - 21400 CHÂTILLON-SUR-SEINE
Tél. 03 80 91 50 50 - courriel : contact@mairie-chatillon-sur-seine.fr

4^{ème} baisse des impôts depuis 10 ans

Un record national.

Dans toutes les communes, la fiscalité est la véritable expression de la politique financière menée par la majorité municipale.

La totalité des communes de France se voit confrontée à la diminution constante de leurs ressources (baisse des dotations de l'État, par exemple). Cette perte de recettes devrait normalement être compensée par une pression plus forte des impôts locaux. À Châtillon-sur-Seine depuis plus de vingt ans, malgré ce contexte défavorable, nous avons fait le choix de la modération fiscale et de la baisse des taux.

UNE GESTION RIGOUREUSE QUI PREND TOUTE SA VALEUR

Cette politique volontaire et délibérée nécessite de réduire plus encore nos frais de fonctionnement et d'ajuster nos dépenses.

En parallèle, nos investissements ne faiblissent pas et sont même largement supérieurs aux villes de la

même taille que la nôtre.

La fiscalité par habitant est la plus faible de Bourgogne pour les villes de notre taille, comme l'indique le tableau ci-contre.

CHÂTILLON-SUR-SEINE, VILLE ATTRACTIVE

Pour conserver notre qualité de vie, il est indispensable de poursuivre la construction d'équipements nouveaux (futur Centre Culturel, Écoquartier de la Fonderie, Maison de Santé...), de mettre en valeur notre patrimoine (Église Saint-Jean) et de veiller à la préservation de notre environnement (aménagement des espaces verts, plantations...).

Grâce à ses possibilités d'investissement, la Ville de Châtillon-sur-Seine poursuivra dans les années à venir sur cette lancée, avec de beaux projets en perspective : la réfection et l'embellissement du centre-ville, notamment.

Les bénéficiaires :
les entreprises,
commerces
et propriétaires

2012 : -10%

2013 : -7%

2015 : -6%

2020 : -5%



Qualité de vie.



Implantation de professionnels.

Une fiscalité par habitant la plus faible de Bourgogne

VILLES		TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	TAUX DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (EX TAXE PROFESSIONNELLE)
CÔTE-D'OR	AUXONNE	21,29 %	21,71 %
	BEAUNE	22,09 %	20,87 %
	CHÂTILLON-SUR-SEINE	14,39 %	13,78 %
	CHENÔVE	26,28 %	27,04 %
	CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	21,32 %	27,04 %
	FONTAINE-LÈS-DIJON	17,81 %	27,04 %
	GENLIS	15,04 %	23,12 %
	IS-SUR-TILLE	16,49 %	22,58 %
	LONGVIC	20,57 %	27,04 %
	MARSANNAY-LA-CÔTE	24,99 %	27,04 %
	MONTBARD	23,73 %	24,75 %
	NUITS-SAINT-GEORGES	17,68 %	19,99 %
	QUETIGNY	21,78 %	27,04 %
	SAINT-APOLLINAIRE	22,27 %	27,04 %
	SEMUR-EN-AUXOIS	25,34 %	21,29 %
	TALANT	29,93 %	27,04 %
YONNE	JOIGNY	21,93 %	22,52 %
	MIGENNES	17,27 %	45,85 %
	SAINT-FLORENTIN	16,81 %	22,50 %
	TONNERRE	22,45 %	22,22 %
HAUTE-MARNE	LANGRES	15,97 %	21,14 %
	SAINT-DIZIER	24,10 %	23,31 %
SAÔNE-ET-LOIRE	AUTUN	26,24 %	26,76 %
	LE CREUSOT	29,00 %	25,22 %
PRÉFECTURES	DIJON	29,28 %	27,04 %
	AUXERRE	24,76 %	25,70 %
	CHAUMONT	30,54 %	23,08 %
	TROYES	24,24 %	25,00 %

Les taux d'imposition reconduits à l'identique



Le taux des impôts locaux ne bouge pas à Châtillon-sur-Seine. Photo d'illustration LSP/Ph. B.

Mardi soir, les élus de Châtillon-sur-Seine ont procédé au vote des taux d'imposition. Leur maintien a été décidé à l'unanimité.

« Nous vous proposons de maintenir les taux d'imposition de l'année dernière, c'est-à-dire une stabilité des taux », a indiqué Roland Lemaire, premier adjoint et élu en charge des finances, mardi soir lors d'un conseil municipal, avant de souligner : « Avec une différence concernant la taxe foncière sur le bâti, c'est que nous intégrons la part du Département dans la part communale (une modification voulue par la loi de finances en compensation de la disparition de la taxe d'habitation, ndlr).

C'est-à-dire que l'année dernière, nous étions à 14,39 % et nous passons à 35,39 % (la part départementale était de 21 %, ndlr). Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, nous proposons de rester à 44,21 % et sur la cotisation foncière des entreprises, nous proposons de rester à 13,78 % ».

Sans surprise, ce maintien des taux a été voté à l'unanimité.

Plusieurs baisses ces dernières années

« Le citoyen paiera toujours pareil », a alors indiqué le maire, Hubert Brigand, en faisant référence à l'intégration de la part départementale dans le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties. « On propose donc

de reconduire la fiscalité à Châtillon à l'identique, après avoir baissé les taux plusieurs fois ces dernières années (la dernière baisse remonte à 2020, ndlr). C'est notre organisation et notre façon de gérer qui nous ont permis de baisser les taux de façon assez sensible à chaque fois ; on avait pour objectif de permettre aux habitants mais aussi aux entreprises d'être moins imposés », a rappelé le premier édile.

« Là, on propose de reconduire tous les taux. La fiscalité, c'est quelque chose qui a un impact sur la vie de tous les jours et de tout le monde. Et c'est un sujet de satisfaction de ne pas jouer sur la pression fiscale pour réaliser nos nombreux investissements », a conclu le maire.

A. G.

Un recyclage innovant au cœur du chantier

« Rien ne se perd... tout se transforme » sur l'ancien site de la Fonderie, où la quasi-totalité des matériaux a été broyée sur place pour être réutilisée.



Les travaux de nivellement de la plateforme ont été réalisés ces dernières semaines.

**Plus de
8 000 tonnes
de matériaux
recyclés**

Un maximum de déchets ont été recyclés sur place.

C'est un système de tri exemplaire qui a été mis en place sur le site. Après avoir terminé les travaux de démolition, l'entreprise Pennequin a procédé au concassage des matériaux, directement sur place.

L'objectif de cette opération est double : recycler et réemployer les déchets de façon optimale, et éviter l'évacuation des matériaux du site par centaines de camion.

Ce sont 7 200 tonnes de matériaux concassés qui seront réutilisés dans la réalisation des plateformes et voiries, sur le site même.

Toutes ces opérations sont réalisées et suivies selon des mesures environnementales très strictes.

L'amiante et les terres polluées ont été évacuées vers des centres de traitement spécialisés. Tous les autres déchets ont intégré la filière recyclage, soit :

- 480 tonnes de ferraille ;
- 200 tonnes de déchets bois qui seront broyés et utilisés en combustible dans des chaufferies ;
- les sables de fonderie, utilisés aussi comme combustibles en cimenterie.

Cette gestion des déchets du site est innovante et s'inscrit résolument dans la volonté écologique de la Ville, qui s'est orientée vers le projet d'y faire construire un futur écoquartier, respectueux de l'environnement.



La Ville planche sur la création d'une résidence à la place de la fonderie

Depuis plusieurs mois, l'ancienne fonderie de Châtillon-sur-Seine est démolie. La Ville travaille à la réhabilitation du site. Elle souhaite en faire un écoquartier.

A lors que la déconstruction de l'ancienne fonderie de Châtillon-sur-Seine s'est terminée fin 2020 – le site était fermé depuis neuf ans – aujourd'hui, la Ville travaille sur la création d'une nouvelle résidence de standing sur ce site, qu'elle souhaite transformer en écoquartier. D'après le document promotionnel que la Ville diffuse, cette résidence serait composée de logements à vendre : du P2 au P5, selon les demandes, dans un bâtiment de trois ou quatre niveaux doté d'un ascenseur. Jardins, terrasses et espaces verts feront partie de cette nouvelle résidence. La surface du bâtiment serait de 400 mètres carrés au sol.

Pour mémoire, c'est dès le printemps 2020 que les 14 000 mètres carrés du site de l'ancienne fonderie étaient oc-



La résidence devrait voir le jour sur le site de l'ancienne fonderie, dans un futur écoquartier. Photo (BPI) Astrid GAYET

cupés par l'entreprise Pennequin qui a procédé au curage (vider cette friche industrielle de ses encombrants, ndr) et à sa déconstruction. En septembre,

la démolition des infrastructures en béton armé, c'est-à-dire tout ce qui est en sous-sol, avait démarré, pour être terminée fin octobre. Puis les matériaux

en béton trouvés avaient été concassés sur place et avaient servi à réaliser une plateforme sur le site afin de le rendre propre.

Le Ville a déboursé 10 000 €

Pour rappel, en mai 2017, lors d'un conseil municipal, les élus de Châtillon-sur-Seine avaient décidé de racheter une partie du site de Bourgogne Fonderie. Celui-ci avait été mis en vente aux enchères à la suite de sa liquidation judiciaire (la liquidation judiciaire de Bourgogne Fonderie a été prononcée en décembre 2011). Il était alors divisé en trois lots. C'est le premier d'entre eux qui intéressait la Ville : sur 1,5 hectare, il comprenait l'ensemble de bâtiments situés avenue de la Gare et avenue Président-Coty. La Ville en est devenue propriétaire pour 10 000 €. **A. G.**

Contact Pour tout renseignement sur cette résidence, appeler la mairie au 05.80.91.50.50

CHÂTILLON-SUR-SEINE

La Ville va faire construire dix-neuf appartements

La construction d'un immeuble, dénommé Résidence de la Fonderie, est dans les tuyaux à Châtillon-sur-Seine. Cette résidence sera constituée d'appartements destinés à la vente.

Mercredi soir, lors d'un conseil municipal, les élus de Châtillon-sur-Seine ont validé à l'unanimité le projet de construction d'un immeuble sur la partie du site de l'ancienne entreprise Bourgogne Fonderie, que la Ville a acquise en 2017. Les élus ont également fixé le prix de vente des appartements de ce futur immeuble. Et ont fixé à 10 % du prix de vente la somme demandée aux futurs acquéreurs pour réserver un appartement. « Cette somme resterait acquise à la commune au cas où l'acheteur serait amené à changer d'avis », a précisé le premier adjoint, Roland Le-maire.

La naissance du projet

« À la fin de la phase de démolition (lire par ailleurs), il y a un an, on a entamé une longue réflexion sur le devenir de ce site, situé près du centre-ville. Nous ne voulions pas le laisser à l'abandon. On a eu des propositions commerciales. Mais après avoir bien réfléchi et eu égard aux demandes des habitants, on a pensé que cet espace devait être réservé à l'habitat et à l'habitat sous toutes ses formes. On a constaté que cela faisait 40 ans qu'il n'y avait pas de nouvelle résidence de standing à Châtillon. Et on ressent qu'il y a un besoin



« Le projet de construction d'une résidence est entièrement financé par la Ville », explique le maire Hubert Brigand. Photo LBPJA. G.

dans ce domaine », commente le maire, Hubert Brigand.

C'est donc pour faire face à la pénurie de logements neufs que « début 2021, la Ville a fait savoir notre volonté de faire une résidence », poursuit le maire. « On a eu des retours intéressants. Alors on a lancé le dossier. À la mairie, on a des rendez-vous réguliers avec des gens qui viennent se renseigner, qui sont en réflexion. »

La particularité du projet

Via ce projet, la Ville de Châtillon prend la casquette de constructeur. « Il n'y a

pas de promoteur. C'est la première fois que la Ville fait ça pour du logement. La Ville construit pour répondre dans les meilleurs délais à une attente des habitants. Car on a une demande de logements à Châtillon, on a à cœur d'y répondre », souligne le maire. « On a déjà construit quatre pavillons aussi (livrés en 2016 et 2018) et ils ont été pris d'assaut. On a de la demande donc on va en refaire dans le futur. »

La résidence ressemblera à...

« Dès février on a recherché un architecte. Et c'est le cabinet AA Group de Dijon qui a été choisi », fait savoir Hubert Brigand. « Les plans sont sortis. Il y aura une seule résidence de dix-neuf appartements - du F2 au F4 - sur quatre niveaux, avec ascenseur. Cela ira de 41 m² à 81 m². Chaque appartement aura une terrasse ou un balcon. Au dernier étage, deux F4 bénéficieront d'une terrasse panoramique de 81 ou 88 m². Et les quatre logements du rez-de-chaussée auront chacun un petit jardin privatif. Des caves sont prévues, un local à vélos. Et plus des places de parking, il

aura des garages. » L'entrée piétonne se fera avenue de président-Coty tout comme l'entrée pour les véhicules. « Une route est à créer pour permettre une entrée des véhicules ce côté-là », précise le maire. « Cette résidence, qui sera arborée, sera sécurisée ; il est prévu l'installation d'un portail électrique à l'entrée. »

Les prix de vente

« Les plus petits appartements, de 41 m², sont vendus à 107 000 €. Et ceux de 81 m² sont vendus à 227 000 € », indique Hubert Brigand.

Le coût du projet

Le coût de construction de cette résidence, entièrement à la charge de la Ville, est estimé à 2 950 000 € TTC.

L'avancée du projet

« La demande de permis de construire a été déposée la semaine dernière. On devait pouvoir lancer la consultation des entreprises en début d'année prochaine. Les travaux, qui dureront plus d'un an, devraient ainsi commencer en 2022 », commente le maire.

La suite

Cette résidence de standing sera la première construction d'un futur écoquartier. « Il restera de la place sur la parcelle de l'ancienne fonderie que l'on a achetée, on ne veut que de l'habitat dessus. Donc d'autres projets d'habitats collectifs ou individuels pourront y être développés. »

Astrid GAYET

Quelques travaux avant de lancer ce projet

C'est en mai 2017 lors d'un conseil municipal, que les élus de Châtillon-sur-Seine ont validé le projet d'acquiescer une partie (environ 14 000 m² ndr) du site de Bourgogne Fonderie afin de réhabiliter cette friche industrielle. La Ville a alors déposé une proposition de rachat au tribunal de commerce. Et, au final, elle l'a eu pour 10 000 €.

Près de deux ans plus tard, la Ville validait le projet de réhabilitation du site (estimé à 723 000 € hors taxes) et demandait des subventions pour la démolition des bâtiments, le traitement des déchets et la dépollution.

Au printemps 2020, le chantier démarrait. La première phase a été le curage : vider tous les encombrants présents, trier les déchets (bois, plastique, gravats), ôter les menuiseries. Puis, il a fallu



La démolition de l'ancienne fonderie a eu lieu au printemps 2020. Photo archives LBPJA. G.

retirer les matériaux présentant de l'amiante, avant de procéder à la démolition mé-

canique de la structure des bâtiments. Enfin, il a fallu démolir les infrastructures en

béton armé, c'est-à-dire tout ce qui est en sous-sol, avant de rendre le site propre.

REPÈRES

Une fonderie créée en 1986

C'est en décembre 2011 que la liquidation judiciaire de Bourgogne Fonderie a été prononcée. Cinquante personnes y travaillaient encore. Pour mémoire, le site avait été créé fin 1986. Et c'est en 1987 que l'activité avait été lancée, à la suite du rachat de l'entreprise Bidez-Haller. À la suite de sa liquidation judiciaire, tout le site avait été mis en vente aux enchères et divisé en trois lots. Le premier, de près d'1,5 hectare, comprenait l'ensemble de bâtiments situés avenue de la Gare et avenue du Président Coty. C'est ce lot qui a été acheté par la Ville de Châtillon-sur-Seine.

21A20 - 91

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE DE VOTRE APPARTEMENT NEUF À CHÂTILLON-SUR-SEINE

PROCHE CENTRE-VILLE



RÉSIDENCE LA FONDERIE

~ APPARTEMENTS EN VENTE PAR LA MAIRIE ~

LOGEMENTS

Du T2 au T4 selon les demandes, dans un bâtiment à 4 niveaux avec ascenseur et garages.

CONFORT

Situation idéale, au calme, proche du centre-ville et des commerces, avec arrêts de bus à proximité.

ENVIRONNEMENT

Des logements de qualité avec jardins, terrasses, espaces verts communs ou individuels.

RENSEIGNEMENTS : 03 80 91 50 50

Maison de santé : l'avant-projet définitif est validé

Lors du dernier conseil municipal de Châtillon-sur-Seine, les élus ont validé le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire au stade avant-projet définitif.

Alors que l'avant-projet définitif de construction d'une maison de santé à Châtillon a été validé lors de la dernière réunion de conseil début février – pour un coût des travaux estimé à 1 845 808 € hors taxes et un coût de l'opération de 2 196 192 € hors taxes –, la commune va faire des demandes de subventions : auprès de l'État (Dotation d'équipement des territoires ruraux et Dotation de soutien à l'investissement local), du conseil départemental, de la Région et du Fonds européen agricole pour le développement rural dans le cadre du programme Leader.

L'architecte retenu

Lors de ce même conseil mu-



La municipalité a retenu un architecte pour concevoir cette maison de santé. Photo d'illustration LBP/Humberto OLIVEIRA

nicipal, on apprenait par la voix de l'adjoint en charge des travaux, Didier Cailloux, que « suite à une consultation de maîtrise d'œuvre, la SCP Prieaux Dethou (un cabinet d'architectes basé à Bar-sur-Seine, dans l'Aube, ndr) a été retenue comme architecte ».

À Châtillon-sur-Seine, ce projet de maison de santé avance

en catimini. Pour mémoire, c'est fin 2019 que l'on apprenait qu'un projet était en réflexion et commençait à prendre forme. La nouvelle était presque étonnante pour ce territoire où (quasi) personne ne voulait en entendre parler jusqu'alors ; mais la Ville s'était finalement laissé séduire par l'idée.

C'est ainsi qu'en décembre 2020, lors du vote du budget, 2,2 millions d'euros étaient consacrés à ce projet. Et un peu plus tôt, en octobre, le conseil municipal validait l'acquisition d'un terrain (situé au lieu-dit Le chemin de Cérilly) au centre hospitalier de haute Côte-d'Or pour y implanter cette maison de santé. C'est au prix de 104 385 € que la Ville avait voté cette acquisition. Notons que ce prix ne tenait pas compte des frais d'acte, d'acquisition et de division. Le terrain, d'une superficie de 6 959 m², était donc vendu au prix de 15 € le mètre carré.

Astrid GAYET

20192 - 17

MAISON DE SANTÉ

Le Bien Public - Dimanche 28 février 2021

Maison de santé : le début des travaux envisagé avant la fin de 2021

Le projet de construction d'une maison de santé à Châtillon-sur-Seine avance. Alors qu'un terrain a été acheté en fin d'année dernière par la Ville afin d'y implanter cette structure, le démarrage des travaux est espéré avant la fin de l'année.

Dans le dernier journal d'informations municipales, paru en juillet, on apprend que le permis de construire de la future maison de santé de Châtillon-sur-Seine a été délivré le 5 mai et que la consultation des entreprises a été lancée quelques jours plus tard.

Un chantier de quinze mois

Le début des travaux est alors envisagé d'ici quelques semaines. Le chantier devrait durer environ quinze mois. La maison de santé ne pourrait donc pas ouvrir ses portes avant le début de l'année 2023. Notons que la surface de plancher créée sera de 962,29 mètres carrés. Pour rappel, c'est fin 2019 que l'on apprenait qu'un projet de maison de santé était en



Il est prévu de construire la future maison juste à côté de l'hôpital. Photo LBP/A. G.

réflexion et commençait à prendre forme sur ce territoire où jusqu'à présent les professionnels de santé ne souhaitaient pas une telle structure.

C'est ainsi qu'en décembre 2020, lors du vote du budget,

2,2 millions d'euros étaient consacrés à ce projet. Et un peu plus tôt, en octobre, le conseil municipal validait l'acquisition d'un terrain (situé au lieu-dit Le chemin de Cérilly) au centre hospitalier de haute Côte-d'Or pour y im-

planter cette future maison de santé. C'est au prix de 104 385 € que la Ville avait voté cette acquisition. Notons que ce prix ne tenait pas compte des frais d'acte, d'acquisition et de division. Le terrain, d'une superficie de

2,2

c'est environ le coût en millions d'euros HT du projet de construction de la maison de santé.

6 959 m², était donc vendu au prix de 15 € le mètre carré.

La SCP Prieaux Dethou retenue comme architecte

Et, il y a quelques mois, en début d'année, lors d'un conseil municipal, les élus ont validé le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire au stade avant-projet définitif – pour un coût des travaux estimé à 1 845 808 € hors taxes et un coût de l'opération de 2 196 192 € hors taxes.

Lors de ce même conseil municipal, on apprenait par la voix de l'adjoint en charge des travaux, Didier Cailloux, que « suite à une consultation de maîtrise d'œuvre, la SCP Prieaux Dethou (un cabinet d'architectes basé à Bar-sur-Seine, dans l'Aube, ndr) a été retenue comme architecte ».

Astrid GAYET